Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-200059798-20251212-CM2512_021-DE

SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DALC'H MAD ATAO !

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi douze décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, légalement convoqué le six décembre par Mme Solange CREIGNOU, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Étaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Émilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Martine RECEVEUR, Patrick LE MERRER, Françoise RAOULT, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Jean-Pierre CHEVER, Anne FILLET, Sébastien GERARD,

Absents excusés : Carolyn ENGEL-GAUTIER (pouvoir à Patrick LE MERRER), Viviane LE BIHAN (pouvoir à Gaëlle ZANEGUY), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir à Yvon POULIQUEN), Youcef TERZI (pouvoir à Hervé GUEVEL), Bénédicte COMPOIS-BRISELET, Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 18 Votants : 22 Quorum : 13

Patrick LE MERRER a été élu secrétaire de séance. RAPPORTEUR : Solange CREIGNOU

OBJET : DECISION MODFICATIVE BUDGETAIRE N°2 – COMMUNE, CODE CM2512_02

Après avoir indiqué que la commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité, Mme le Maire propose d'adopter la décision budgétaire modificative n°2 relative au budget principal 2025 de la commune, en y apportant les explications correspondantes :

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

A - DEPENSES

Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées			
2041582	**Bâtiments et installations**		
	107 - P32 Effacement réseau Ker Izella	10 400,00	
	112 - Etude préalable rénovation Ti Glas	6 020,00	
	TOTAL CHAPITRE	**16 420,00 €**	

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles			
2113	**Terrains aménagés autres que voirie**		
	107 - Voirie		-5 000,00
2152	**Installations de voirie**		
	107 - Panneau solaire et mise aux normes passage à niveau	5 000,00	
216118	**Autres collections et œuvres d'art**		
	118 - Œuvre 1% artistique		-8 640,00

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-200059798-20251212-CM2512_021-DE

21318	**Autres bâtiments publics**		
	113 - Portes issues de secours salle polyvalente	11 500,00	
21838	**Autres matériels informatiques**		
	105 - Serveur et remplacements PC	15 000,00	
2188	**Autres**		
	112 – Chambre froide restaurant scolaire	7 500,00	
	118 - Mobilier extérieur médiathèque		-6 000,00
	TOTAL CHAPITRE	19 360,00 €	

Chapitre 23 - Immobilisations en cours			
2313	**Constructions**		
	113 - Salle des associations – rénovation phase 2	36 666,17	
	TOTAL CHAPITRE	**36 666,17 €**	

Total Général	**72 446,17 €**

B - RECETTES

Chapitre 13 - Subventions d'investissement			
1321	**État et établissements nationaux**		
	112 - DSIL Chaudière école	50 000,00	
	112 - DETR Chaudière école		-30 000,00
	113 - DETR Salle des associations rénovation phase 2	21 500,00	
	114 - DRAC Église travaux couverture	57 879,00	
	118 - DGD Mobilier, informatique et collections Médiathèque	29 362,00	
1322	**Région Bretagne**		
	112 - Fonds chaleur Chaudière école	31 100,00	
1323	**Conseil départemental du Finistère**		
	113 - Salle des associations rénovation (Volet 2 Pacte Finistère)	60 000,00	
	114 – Eglise travaux couverture	35 000,00	
	118 - Médiathèque Mobilier, Informatique, Signalétique et Collections (Volet 1 2025 Pacte Finistère)	30 000,00	
	TOTAL CHAPITRE	**284 841,00 €**	

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées			
1641	**Emprunts en euros**		
	118 - Emprunt		-212 394,83
	TOTAL CHAPITRE	**-212 394,83 €**	

Total Général	**72 446,17 €**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-200059798-20251212-CM2512_021-DE

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal accepte cette proposition de décision modificative budgétaire n°2 concernant le budget principal 2025 de la commune.

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, le 12 décembre 2025

Le Maire, Solange CREIGNOU

Patrick LE MERRER, secrétaire de séance



